



Les sections CGT Impôts et Trésor
des Pyrénées Atlantiques

PAU, le 21 juillet 2008

A
Monsieur le Trésorier Payeur Général
des Pyrénées Atlantiques
et Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
Des Pyrénées Atlantiques

Objet : Facilités d'horaires
pour la rentrée scolaire 2008

Chaque année , des facilités d'horaires sont accordées le jour de la rentrée scolaire aux parents d'enfants inscrits de la maternelle au collègue.

Pour la rentrée 2007, les agents du Trésor Public des Pyrénées Atlantiques ont bénéficié d'un dispositif consistant en un aménagement d'horaires qui n'a pas donné lieu à récupération.

Aussi, le temps d'absence a été réintégré pour les personnels relevant des horaires variables.

En conséquence, pour la rentrée 2008, dans un souci d'harmonisation des règles de gestion locales concernant l'ensemble des personnels de la nouvelle DGFIP, les sections soussignées vous demandent de reconduire cette mesure au réseau du Trésor et de l'étendre aux agents des impôts.

Le Secrétaire départemental
Du SNADGI – CGT 64
Marcel CABE

Le Secrétaire départemental
Du SNT – CGT 64
Christian MANCHO